

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 8 septembre 2015, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 3 août 2015 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JUILLET 2015 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de juillet 2015 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

### 6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- GESTION DES TERRAINS DE JEUX DE LA MITIS

2015-09-117

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin, ainsi que la conseillère Noëlla Ouellet, à se rendre à une **rencontre de travail concernant la gestion des terrains de jeux de La Mitis** qui aura lieu le 24 septembre 2015 à la MRC de La Mitis à Mont-Joli.

### 7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

**8- APPROBATION DES COMPTES**

2015-09-118

Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$56 666.04 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

**9- AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER UN RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DS BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

**10- AUTORISATION POUR L'ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF POUR LES RANGS - HIVER 2015-2016**

2015-09-119

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 270 tonnes de sable tamisé** auprès de **Constructions Jalbert et Pelletier Inc.** pour utilisation en tant qu'abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2015 - 2016 et ce, au coût de \$5.95 la tonne pour un total de \$ 1606.50, taxes et redevances en sus.

**11- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2015 - 2016 (ROUTE MASSÉ)**

2015-09-120

Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Gilbert Béland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demandeur des soumissions pour l'achat de 250 tonnes d'abrasif** afin de respecter notre contrat avec le Ministère du Transport concernant le déneigement et déglacage de la route Massé pour la saison hivernale 2015 - 2016.

**12- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ANNÉE 2016**

2015-09-121

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demandeur des soumissions** par invitation écrite concernant la **collecte des matières résiduelles pour l'année 2016**.

**13- SERVICE PREMIÈRE LIGNE - RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2016**

2015-09-122

Proposé par Gilbert Béland  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **renouvellement de l'entente de services professionnels pour consultations juridiques « Service Première Ligne »** pour l'année 2016 telle qu'offerte par l'étude légale Tremblay Bois Migneault Lemay et selon les termes stipulés lors de l'entente initiale de janvier 2012.

14- **RÉSOLUTION POUR FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN**

2015-09-123

Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **remercie M. Michel Deschênes**, préposé à l'entretien, pour la saison 2015 et ce, en date du 11 septembre 2015.

15- **COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

2015-09-124

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas Saint-Laurent** qui aura lieu à Val d'Irène le 10 septembre 2015 au coût de \$75 pour les frais d'inscription.

16- **AUTORISATION POUR FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine assemblée.

17- **AUTORISATION POUR FORMATION EN COMMUNICATION**

2015-09-125

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin ainsi que l'adjointe administrative Kathy Perreault, à se rendre à une **formation sur la communication** qui se donnera le 22 octobre 2015 en avant-midi à la MRC de La Mitis, pour un montant total de 60\$, soit 30\$ par personne.

18) **RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018**

2015-09-126

**Attendu que :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Michel Paris  
Appuyé de Gilbert Béland

**Et résolu à l'unanimité que :**

- la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen

de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### 19) VARIA

##### A) PLACEMENT PRODUITS RACHETABLES

2015-09-127

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal **autorise qu'un montant de \$50 000** soit prélevé du compte courant de la municipalité afin d'être **placé dans le compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins (produits rachetables)**.

##### B) RÉMUNÉRATION DES ENTRAÎNEURS DE SOCCER POUR L'ÉTÉ 2015

2015-09-128

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc remette un **montant de \$150 à chacun des entraîneurs pour le soccer pendant l'été 2015** en remerciement pour leur participation à cette activité pour les jeunes de 5 à 12 ans, soit Michaël Lepage, Yves Gascon et Sacha Brunet.

##### C) ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES (GRAVIER 0-¾) POUR CHEMINS MUNICIPAUX

2015-09-129

Proposé par Gilbert Béland  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de 1000 tonnes supplémentaires de gravier tamisé 0-¾** auprès de Constructions Jalbert et Pelletier Inc. pour l'entretien des chemins municipaux et ce, au coût de \$6.00 la tonne, redevances et taxes en sus.

##### D) OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS POUR INSTALLATION EN RÉSEAU

2015-09-130

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte **l'offre de services de PG Solutions** datée du 1er septembre 2015 au montant de \$1414.19 taxes incluses pour l'installation et activation d'un nouveau poste PG MegaGest (**installation en réseau**).

**E) SÉMINAIRE DE PG SOLUTIONS**

2015-09-131

Proposé par Michel Paradis  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à se rendre à un **séminaire de formation offert par PG Solutions** le 1er octobre à Rimouski et ce, au coût de \$395\$ taxes en sus.

**F) GRAND RASSEMBLEMENT CHEMIN ST-RÉMI**

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

**G) FABRICATION DU PRÉAU POUR LE PARC MUNICIPAL**

2015-09-132

**Considérant que** le projet du parc municipal prévoit la fabrication d'un préau pour lequel le conseil municipal avait accepté la soumission révisée de M. Jean-Benoît St-Laurent datée du 17 mars 2015 et ce, selon la résolution no 2015-05-75;

**Considérant qu'**une autre soumission déposée par M. St-Laurent à la même date prévoyait, entre autres, la fabrication d'une table hexagonale dont un acompte au montant de \$229.95 a été versé le 29 juin 2015;

**Considérant que**, malgré plusieurs rappels par la directrice générale, et de nombreux reports de délais par M. St-Laurent, la table n'a toujours pas été livrée et qu'après vérification, en date du 31 août, le travail n'était même pas débuté;

**Considérant que** M. St-Laurent a été informé que les travaux demandés doivent être complétés cet automne et que le conseil municipal croit que le délai pour la livraison du préau ne sera pas respecté;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **annule la commande pour la fabrication du préau par M. Jean-Benoît St-Laurent** de La Rédemption. De plus, le chèque no 6524 du 6 août 2015 au montant de \$1716.91 représentant le 1<sup>er</sup> versement pour cette commande est annulé.

**20- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h10.

---

Maurice Chrétien  
Maire

---

Louise Boivin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière